



RENFORCEMENT DES CAPACITES POUR L'ELABORATION DE LOIS ET DE POLITIQUES SUR LE DEPLACEMENT INTERNE

SESSION 3: RÉPONSE ET RESPONSABILITÉ

RÉSUMÉ

Parce que les PDI vivent à l'intérieur des frontières de leur propre pays et sous la juridiction de leur gouvernement, la responsabilité première pour assurer leur protection et assistance revient aux autorités nationales. Cette session traite du rôle des autorités nationales dans la prévention et la réponse au déplacement en tant qu'élément de souveraineté nationale.

Une réponse nationale, doit, par définition être inclusive. Elle doit couvrir toutes les situations de déplacement et tous les PDI sans discrimination. Cela implique que la responsabilité nationale doit être complète, protégeant les femmes, les enfants, les personnes âgées et tous les autres groupes avec des besoins spécifiques. Elle doit couvrir tous les besoins, y compris la protection, la nourriture, l'eau potable, les abris, les soins médicaux et tous les autres besoins humanitaires de base, toutes les phases de déplacement et toutes les zones affectées.

La première partie de cette session est consacrée à l'identification des obstacles rencontrés dans la mise en place d'une réponse nationale et la deuxième partie sur les principaux éléments de la responsabilité nationale. Le cadre normative précisant la responsabilité des Etats de Brookings-Bern qui établit des éléments de références pour répondre au déplacement sera présenté. De nombreuses lois et politiques récentes ont incorporé les éléments de responsabilité que ce cadre définit.

Les dix éléments clés de la réponse au déplacement pour les autorités nationales sont selon le cadre normatif de Brookings-Bern:

- Empêcher ou prévenir le déplacement et minimiser ses effets négatifs

- Sensibiliser la population au problème
- Collecter des données sur le nombre et les conditions de vie des PDI
- Soutenir et encourager la formation sur les droits des PDI
- Créer un cadre légal à même de respecter les droits des PDI
- Développer une politique nationale sur le déplacement interne
- Désigner un point focal sur les PDI
- Encourager les organismes nationaux de défense des droits de l'homme à travailler sur le déplacement interne
- S'assurer de la participation des PDI dans le processus décisionnel
- Soutenir les solutions durables
- Allouer des ressources adéquates pour la réponse au problème
- Coopérer avec la communauté internationale quand les capacités nationales sont insuffisantes

Par exemple, une des responsabilités est la sensibilisation sur le déplacement interne. Les instruments nationaux et les plans de mise en œuvre doivent obliger les autorités à reconnaître publiquement le problème du déplacement interne ; à informer sur son ampleur, ses causes, les principaux problèmes des PDI ; et à former des institutions telles que les forces de l'ordre.

La quatrième partie de l'acte kenyan sur les PDI de 2012 demande aux autorités de mettre en place des campagnes de sensibilisation, d'information et d'éducation pour le grand public et pour les étudiants dans le cadre des programmes universitaires. Il demande également aux autorités locales de prendre des mesures similaires au niveau des comtés et des villes.

Protéger et assister les PDI et les autres communautés affectées par le déplacement est de la responsabilité de l'Etat, mais la Convention de Kampala établit également la notion de responsabilité collective selon laquelle les d'autres acteurs jouent un rôle clé dans la réponse. Cela doit être pris en compte dans la formulation de provisions pour des instruments nationaux.

OBJECIFS

A la fin de cette session les participants devront être capables de :

- Identifier les obstacles à la prévention et à la réponse au déplacement
- Connaître les fondements et les implications du concept de responsabilité nationale à l'égard des PDI
- Identifier les éléments clés de la responsabilité nationale à

MESSAGES CLÉS

l'égard des PDI

- La responsabilité nationale découle de la souveraineté, un concept dont la signification est double : le droit de non interférence extérieure dans les affaires internes et le devoir de subvenir aux besoins de ses citoyens.
- Remplir sa responsabilité de protéger et d'assister les PDI est un moyen pour l'Etat de prouver sa souveraineté.
- La responsabilité nationale à l'égard des PDI est remplie par un engagement dans un certain nombre de domaines clés de la réponse au déplacement.
- Les standards légaux internationaux et régionaux établissent l'essence de la responsabilité étatique à l'égard des PDI.

DOCUMENTATION

- Cadre normatif précisant les responsabilités des Etats, Brookings-Bern, août 2005
- Convention de Kampala, 2009
- Principes Directeurs, 1999

POUR ALLER PLUS LOIN

- Responsabilité étatique et déplacements internes : cadre d'intervention par Erin Mooney.
- Obstacles potentiels à la prévention et à la réponse au déplacement